

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE SAINT-PIERRE D'OLERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article 48 de la loi du 5 avril 1884)

---

Le conseil municipal se réunira dans la salle Gambetta commune de Saint-Pierre d'Oléron

**Vendredi 27 mars 2026, à 18h00**

Affiché le 23 mars 2026,

Le maire,  
Conseiller départemental  
Christophe SUEUR.

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

Session ordinaire

Installation du conseil municipal

- Election du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Indemnités de fonctions des élus
- Délégations du conseil municipal au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

